**Avis de la F3SCT-09 du 25 avril 2024**

**Avis n°1 : En cas de saisine ou de remontée d’observations sur le RSST, la F3SCT demande à être informée d’une éventuelle mise en place d’une médiation et de ses conclusions.**

Avis favorable du DASEN. Monsieur le DASEN rappelle que quand une des parties refuse les termes de la médiation, le dispositif envisagé s’arrête automatiquement.

**Avis n°2 : La F3SCT préconise qu’aucun déménagement d’école ne soit réalisé durant une année scolaire, hors urgence sanitaire et/ou sécuritaire**

Avis favorable du DASEN.

**Avis n°3 : La F3SCT préconise qu’aucune fusion d’école ne soit réalisée durant une année scolaire, hors urgence sanitaire et /ou sécuritaire**

Avis favorable du DASEN.

**Avis n°4 : La F3SCT demande que le supérieur hiérarchique soit l’interlocuteur privilégié entre la collectivité de rattachement et l’équipe pédagogique lors d’un déménagement d’école afin de faciliter la résolution de problèmes pouvant émerger et le passage des anciens aux nouveaux locaux.**

Avis favorable du DASEN.

**Avis n°5 : Dans le cas de déménagement d’école, la F3SCT demande que l’employeur dégage du temps institutionnel à hauteur de l’estimation faite par les personnels pour mener à bien leurs tâches.**

Instruction au cas par cas pour prendre en compte cet objet.

**Avis n°6 : Concernant l’équipe pédagogique de l’école Marcel Pagnol, la F3SCT demande une compensation du temps investi en journées libérées et remplacées avant la fin de l’année scolaire 2023-2024.**

Instruction en cours.

**Avis n°7 : Concernant l’équipe pédagogique de l’école Marcel Pagnol, la F3SCT demande du temps institutionnel de concertation pédagogique suite à la fusion des 2 écoles (stage école, temps animations pédagogiques, …)**

Instruction en cours. Pour M. le DASEN, ce type d’actions est en effet pertinent.

**Avis n°8 : La F3SCT demande à l’employeur une attention particulière et un accompagnement aux besoins de l’équipe pédagogique de l’école Marcel Pagnol à la rentrée 2024-2025.**

Instruction en cours.

**Avis n°9 : La F3SCT demande à être associée pour toute construction ou rénovation importante d’école/établissement, conformément au cadre réglementaire.**

Avis favorable du DASEN, sous réserve que l’Education Nationale soit associée en amont.

**Avis n°10 : La F3SCT demande que les mairies soient destinataires, tout comme les directeurs (trices) d’école, du courrier concernant les suites données aux recommandations émises lors des visites**. Au vu de la charge de travail excessive des directeurs (trices) d’école, la F3SCT demande que les collectivités concernées transmettent à l’administration le bilan des réalisations effectuées suite aux recommandations de la F3SCT.

Avis favorable du DASEN mais sans garantie de résultat.

Avis votés à l’unanimité.